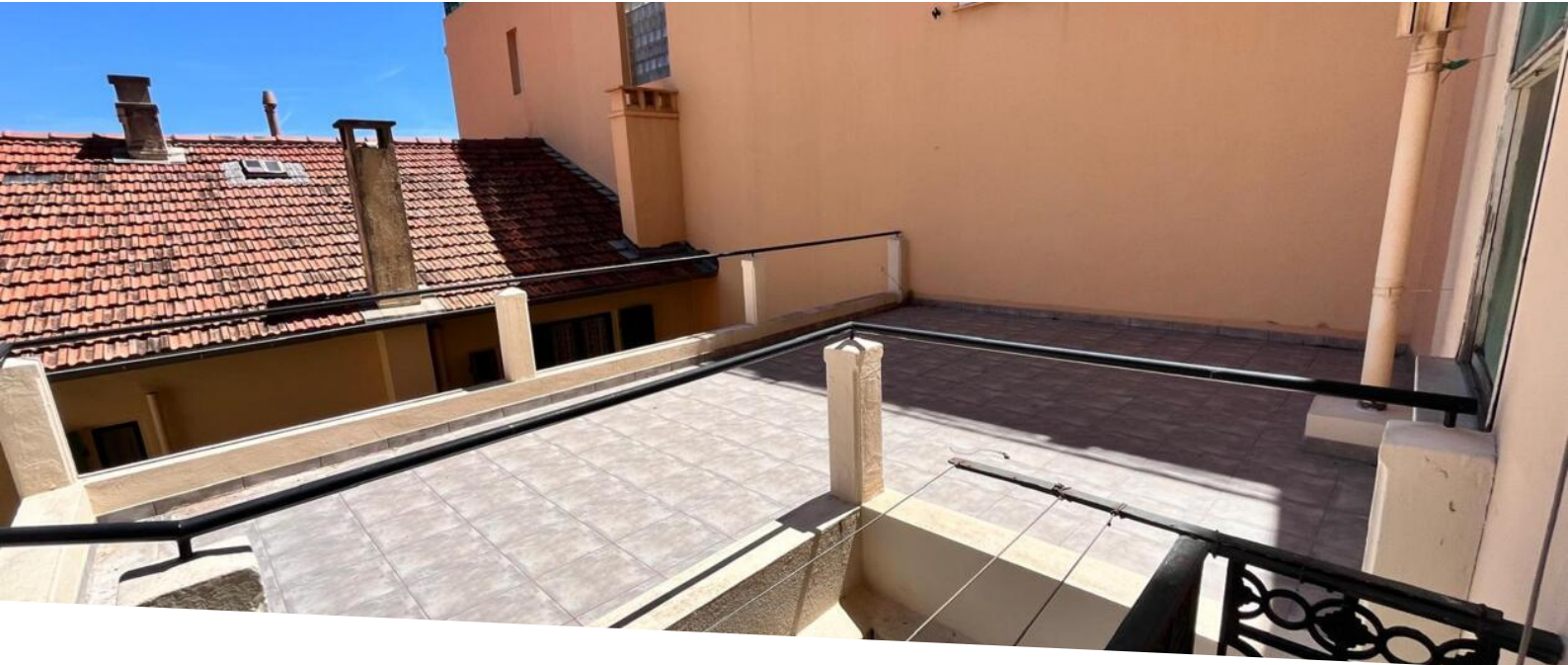




Monaco - Monte-Carlo - Quartier des Fleurs - Appartement de 2 pièces à rénover

Vente

Exclusivité

2 300 000 €

Type de produit Appartement	Nb. pièces 2 pièces
Immeuble Maison Jean Auguste	Quartier Monte-Carlo
Superficie habitable 44 m²	Superficie terrasse 23 m²
Superficie totale 67 m²	Chambre 1
Salle de bains 1	Etage 2
Etat Travaux à prévoir	Vue ville
Exposition sud	Ref. SP-OS-87069588

Situé au deuxième étage d'une résidence calme et recherchée au cœur de Monte-Carlo, au sein du Quartier des Fleurs, ce charmant appartement de 2 pièces offre un remarquable potentiel de valorisation ainsi qu'un atout particulièrement rare en Principauté : un toit-terrasse privatif d'environ 23 m², annexé au lot et accessible directement depuis l'appartement.

Le bien se compose d'une entrée avec dégagement, d'un séjour lumineux avec cuisine ouverte, d'une chambre et d'une salle de bains avec WC. Grâce à son agencement optimisé et à ses volumes bien répartis, il est possible d'envisager aisément une transformation en appartement de 3 pièces.

D'une superficie intérieure d'environ 44 m², complétée par un toit-terrasse privatif d'environ 23 m², soit une surface totale de 66,9 m², cet appartement représente une opportunité rare de créer un lieu de vie unique,



MonteCarlo-RealEstate.com

Page
1/3

Ref. : SP-OS-87069588

Ce document ne fait partie d'aucune offre ou contrat. Toutes mesures, surfaces et distances sont approximatives. Le descriptif et les plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur exactitude n'est pas garantie. Les photographies ne montrent que certaines parties de la propriété. L'offre est valable sauf en cas de vente, retrait de vente, changement de prix ou d'autres conditions, sans préalable.

bénéficiant d'un agréable espace extérieur et pouvant être entièrement repensé selon vos goûts et vos besoins.

Idéal comme pied-à-terre de qualité ou résidence principale, ce bien bénéficie d'une adresse privilégiée au cœur de Monaco, à proximité immédiate des commerces, des services et des principales commodités de la Principauté.

Ce bien est soumis aux dispositions de la loi n° 1.235.



